



Arnaud Benoist-Vidal

Arnaud Benoist-Vidal est spécialiste du secteur de la santé depuis 2013. Il gère Arc Actions Santé Innovante.



Le saviez-vous ?

Nous avons modifié la stratégie de gestion de notre fonds au 1er janvier 2020 et étendu l'univers d'investissement aux medtechs et services de santé. Le fonds permet ainsi d'investir sur l'ensemble du secteur par le prisme de l'innovation.

Arc Actions Santé Innovante :

Code ISIN part A : FR007028063
Code ISIN part B : (couvert €/€)
FR0010734376

Risques potentiels d'investissement :

Risque de perte en capital, risque de gestion discrétionnaire, risque actions et de marché, risque sectoriel, risque de performance, risque de change, risque lié à l'utilisation des instruments dérivés, risque juridique lié à la rédaction des contrats

Miser sur les potentiels d'innovations du secteur de la santé est l'ADN du fonds Arc Actions Santé Innovante.

Arnaud Benoist-Vidal, gérant d'actifs, spécialisé sur le secteur de la santé, nous parle de ce fonds et de ses perspectives à moyen et long terme.

En quelques mots pouvez-vous nous décrire le fonds Arc Actions Santé Innovante ?

A. B-V : Arc Actions Santé Innovante est un fonds thématique investi sur des sociétés qui jouent ou joueront un rôle déterminant dans le développement de la santé. Comme le secteur est très vaste (plus de 4 400 valeurs), nous avons identifié 3 piliers d'investissement :

- 1- les sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques, exploitant donc des « médicaments »,
- 2- les équipements médicaux pour les hôpitaux et les particuliers,
- 3- les services médicaux, qui regroupent les sociétés travaillant à l'amélioration du système de santé (recherche, IT, ...).

Avec ce fonds, notre objectif est de **miser sur les potentiels d'innovations du secteur**. Et ils sont nombreux !

Quelle est l'originalité de votre approche ?

A. B-V : Notre approche d'investissement est globale et se concentre sur la **sélection des meilleures innovations** dans une compétition mondiale.

Nous visons celles apportant une avancée thérapeutique bien identifiée et sollicitée par le monde médical avec une volonté politique de remboursement forte. Ceci constitue un

écosystème favorable indispensable pour concrétiser un succès commercial. Nous plaçons donc les médecins prescripteurs au centre de notre décision d'investissement.

C'est pour cela que nous attachons beaucoup d'importance aux sondages et avis d'experts médicaux dans notre processus d'investissement.

Pourquoi avoir placé l'innovation au coeur de votre stratégie d'investissement ?

A. B-V : L'innovation est l'ADN du fonds.

Dans la santé elle est ancrée dans l'histoire depuis plusieurs siècles. Rappelons que Jules César est réputé être le premier bébé né en pratiquant l'opération ayant donné le nom de césarienne. La première vaccination date de 1796 et ciblait la variole.

Sans découvertes, pas d'avancées médicale !

Notre approche est d'investir dans les sociétés de la santé les plus innovantes. Celles qui commercialisent des traitements, des équipements et des services les plus avancés. Cela se traduit par des gains de parts de marché, avec des produits dont les prix sont plus élevés, donc des marges supérieures. Elles arrivent à bâtir une franchise premium de produits à forte valeur ajoutée, mieux à même de lutter contre la concurrence à terme des génériques et autres équipements ou services low-cost.

Pouvez-vous nous donner un ou plusieurs exemples récents d'innovations dans le secteur de la santé ?

A. B-V : Les nouvelles technologies permettent de gagner des années dans toute la recherche médicale. Pour revenir sur l'actualité, il a fallu plusieurs années pour séquencer le virus du SIDA, plusieurs mois pour Ebola et seulement 3 jours pour Covid-19.

Citons également la thérapie génique où on inocule au patient un virus, dépourvu de tous les éléments pathogènes et qui restaure le patrimoine génétique des cellules malades. Les nouveaux traitements approuvés concernent, entre autres, l'hémophilie.

Enfin, l'immunothérapie a permis de mettre au point des traitements améliorant très sensiblement les taux de survie des patients contre plusieurs types de cancer : mélanome, poumon, foie et contre les leucémies.

Les robots chirurgicaux permettent déjà aux praticiens d'opérer avec plus de précision, d'efficacité et dans zones du corps qui étaient jusqu'alors quasi impossible.

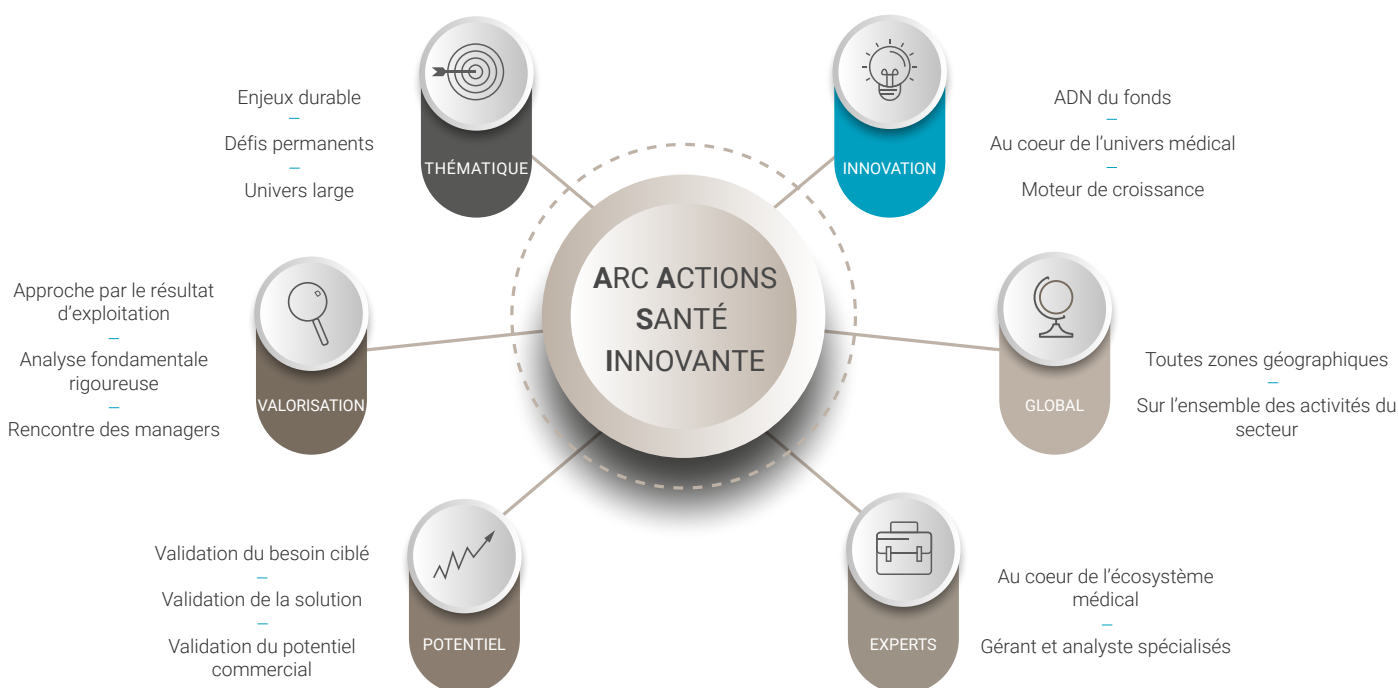
Avez-vous modifié votre portefeuille suite à la crise du coronavirus ?

A. B-V : Il y aura un avant et un après Covid-19, même pour le secteur. Si cet événement ne modifie en rien notre forte conviction pour les grandes entreprises pharmaceutiques et les valeurs biotechnologiques qui commercialisent les traitements les plus performants (les fameux « *traitements de référence* »), elle laissera en revanche des traces chez certains medtechs. En effet, beaucoup d'entre elles se traitaient avec des multiples de valorisation très élevés (au-delà de 40 voir 70 fois les bénéfiques estimés 2020). La mobilisation des hôpitaux contre la pandémie a suspendu beaucoup d'interventions chirurgicales « non urgentes ». Ce report de quelques mois semble anodin mais il a mis en évidence la possibilité de chocs temporaires dans le secteur et la surévaluation de certains titres. Notre approche dite GARP (Growth At Reasonable Price) nous a - jusqu'ici - tenu à l'écart de ces valeurs. Mais la récente baisse des cours nous incite à réétudier certains dossiers.

Notons que la sélectivité est plus que jamais de rigueur ! Nous éviterons par exemple les sociétés les plus endettées dans ces temps où les conditions de financement se sont détériorées.

ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE

En un coup d'oeil



Pour en savoir plus

Vous souhaitez recevoir nos reporting ou justificatifs spécifiques, vous avez une question ?

04 42 53 88 90

contact@financieredelarc.com

Document promotionnel

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de la Financière de l'Arc. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par la Financière de l'Arc à partir de sources qu'elle estime fiables. La Financière de l'Arc se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. La Financière de l'Arc ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Financière de l'Arc – S.A.S au capital de 941 000 euros – RCS Aix-en-Provence 533 727 079 – Société de gestion de portefeuille – Agrément AMF n°GP-11000027 – 260, rue Guillaume du Vair 13090 Aix-en-Provence. FINARITW-042020. Ne pas jeter sur la voie publique.